

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale du
Réseau Orientation Santé Social
La Chaux-de-Fonds

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du **Réseau Orientation Santé Social** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

BRUNNER ET ASSOCIES SA
Société fiduciaire



2021-06-15 14:00

Signé électroniquement par Olivier Hostettler

O. Hostettler
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision



2021-06-15 14:57

Signé électroniquement par Rio LEUBA

R. Leuba
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

Neuchâtel, le 15 juin 2021
OH/RL/cmu – 1

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

	<u>31 décembre 2020</u> (en CHF)		<u>31 décembre 2019</u> (pour comparaison)	
Actifs circulants	2'340'364.80	99%	1'375'659.65	98%
Trésorerie	2'297'846.35	97%	1'025'351.60	73%
Caisse	1'018.60		291.65	
Banque - liquidités propres	1'347'968.15		525'059.95	
Banque - liquidités projet sous gestion	948'859.60		500'000.00	
Autres créances à court terme	673.90	0%	0.00	0%
Envers des tiers	673.90		0.00	
Actifs de régularisation	41'844.55	2%	350'308.05	25%
Actifs immobilisés	22'113.40	1%	22'113.40	2%
Immobilisations financières	22'110.40	1%	22'110.40	2%
Banque - garantie loyer	22'110.40		22'110.40	
Immobilisations corporelles	3.00	0%	3.00	0%
Mobilier de bureau	1.00		1.00	
Installation téléphonie	1.00		1.00	
Installations informatiques	1.00		1.00	
	2'362'478.20	100%	1'397'773.05	100%

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF

	<u>31 décembre 2020</u> (en CHF)		<u>31 décembre 2019</u> (pour comparaison)	
Capitaux étrangers à court terme	1'577'444.55	68%	718'916.00	51%
Autres dettes à court terme	1'572'333.85	68%	714'408.20	51%
Envers des tiers	623'474.25		214'408.20	
Envers des tiers - projet Promotion Santé Suisse	400'000.00		0.00	
Projet Promotion Santé Suisse	548'859.60		500'000.00	
Passifs de régularisation	5'110.70	0%	4'507.80	0%
Fonds étrangers à long terme	775'733.65	33%	671'057.05	49%
Provisions et fonds affectés	47'734.65	2%	56'915.99	4%
Provision recapit. institution de prévoyance	7'661.30		3'224.00	
Fonds subvention LORO non utilisés	40'073.35		53'691.99	
Réserve	727'999.00	31%	614'141.06	45%
Fonds de fluctuation des subventions	727'999.00		614'141.06	
Capitaux propres	9'300.00	-1%	7'800.00	0%
Résultat au bilan	7'800.00		6'200.00	
Résultat de l'exercice	1'500.00		1'600.00	
	2'362'478.20	100%	1'397'773.05	100%

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

	<u>Exercice 2020</u> (en CHF)		<u>Exercice 2019</u> (pour comparaison)
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION			
Subventions projet pilote	2'800'000.00		1'542'525.00
Autres subventions	15'096.20		8'069.00
Subventions LORO	0.00		100'000.00
Cotisations membres	1'500.00		1'600.00
Autres recettes	82'099.05		2'447.40
Dons	0.00		20.00
Total produits nets d'exploitation	2'898'695.25	100%	1'654'661.40 100%
 <u>moins :</u>			
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges salariales	1'489'929.75		799'867.10
Charges sociales (part patronale)	359'278.05		183'718.15
Charges diverses du personnel	36'490.25		21'549.65
Charges personnel intérimaire	16'298.80		0.00
Entretien et réparations	1'555.85		769.30
Equipements administratifs	13'823.25		48'873.05
Equipements téléphonie	15'799.05		0.00
Equipements informatiques	43'167.50		23'302.15
Autres fonctionnalités site WEB	42'121.45		7'495.90
Outil informatique SIPRES	80'775.00		80'775.00
Outil informatique SIOR CAREFOLIO	349'559.70		0.00
Projet Aider les Proches Aidants	24'540.40		0.00
Charges de locaux	57'953.50		41'865.05
Frais administratifs et informatiques	67'319.75		56'519.55
Honoraires sous-traitance	131'953.85		111'410.65
Honoraires mandat RSNB (président)	15'795.00		42'120.00
Frais de communication	43'045.95		7'594.40
Autres charges d'exploitation	7'328.50		7'101.45
	2'796'735.60	96%	1'432'961.40 87%
 Résultat d'exploitation avant intérêts et charges et produits exceptionnels	 101'959.65	 4%	 221'700.00 13%

	<u>Exercice 2020</u> (en CHF)		<u>Exercice 2019</u> (pour comparaison)	
Résultat d'exploitation avant intérêts et charges et produits exceptionnels	101'959.65	4%	221'700.00	13%
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS				
Charges financières	-220.35		-198.60	
Résultat annuel avant attribution réserve de fluctuation	101'739.30	4%	221'501.40	13%
ATTRIBUTION / DISSOLUTION AUX FONDS				
Attribution aux fonds de fluctuation	-113'857.95		-166'209.41	
Dissolution / attribution aux fonds subventions LORO (infrastructure)	13'618.65		-53'691.99	
Résultat de l'exercice après attribution	1'500.00	0%	1'600.00	0%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Informations générales

Généralités

L'Association "Réseau Orientation Santé Social" est une association de droit privé, sans but lucratif, au sens de l'article 60 et ss du Code Civil, avec son siège à La Chaux-de-Fonds.

L'Association a pour but :

Promouvoir la création d'un réseau socio-sanitaire qui assure l'information, l'orientation des bénéficiaires et l'accompagnement des personnes âgées dans celui-ci, dans une optique d'efficience et de continuité des soins selon la loi neuchâteloise de santé. Dans ce cadre, elle assure le respect et la promotion de l'autonomie de la personne, de sa responsabilité, de la valorisation de ses choix et de sa qualité de vie. Elle veille au respect des règles éthiques en la matière.

Les statuts ont été révisés et acceptés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2019.

Le financement de l'Association est assuré par les cotisations des membres de droit, les subventions étatiques, les produits des activités ou services organisés par l'association, les contributions de membres ou de partenaires pour des projets spécifiques, les bénéfices de recherches de fonds privés ou publics, les dons, les legs et autres contributions bénévoles.

Principes de présentation des comptes

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions du Code des Obligations. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, donnent "une image fidèle de la situation économique de l'association".

Actifs immobilisés

L'ensemble des investissements ont été comptabilisés en charge. Du fait que la totalité de ces derniers a été subventionnée par un contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel, ceci de façon identique aux années précédentes.

Fonds de fluctuation des subventions

Le fonds de fluctuation des subventions comprend le montant des subventions attribuées par l'Etat de Neuchâtel à l'Association, mais qui seront utilisées durant le(s) prochain(s) exercice(s).

Projet "Aider les Proches Aidants" Promotion Santé Suisse

Durant l'exercice, le versement d'un acompte lié au projet "Aider les Proches Aidants" a été encaissé et des diverses factures ont été payées par l'intermédiaire du compte bancaire de l'association dans le cadre d'un projet soutenu par Promotion Santé Suisse. L'association n'étant que dépositaire des fonds, afin d'apporter de la clarté dans la lecture des comptes, les liquidités y relatives ainsi que les dettes à court terme ont été présentées séparément des liquidités propres à l'association. Toutefois, les montants des frais liés aux différentes tâches du cahier des charges de l'association sont comptabilisés en charges et refacturés au consortium en charge de l'élaboration de ce projet. La refacturation est comptabilisée sous la rubrique autres recettes.

Les buts de ce projet sont de créer une application mobile, complétée par des prestations de support à destination des proches aidants, de répondre à la nécessité de mieux faire connaître l'offre disponible pour les soutenir et également de leur permettre d'évaluer leur degré d'épuisement et de prévenir celui-ci. Dans ce but, le Canton de Neuchâtel et son réseau socio-sanitaire AROSS se sont alliés à trois centres de compétences de la Haute école spécialisée bernoise BFH et à la coopérative MIDATA afin de construire et déployer sur leur territoire une solution basée sur les technologies digitales et portée par les acteurs sanitaires.

Prévoyance professionnelle du personnel

La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'association du Réseau Orientation Santé Social, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'Etat, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Elle présente un degré de couverture de 76.6% au 31.12.2020 (74.2% au 31.12.2019).

Lors de sa séance du 20 février 2018, le Grand Conseil a modifié la loi sur la Caisse de pension pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) instaurant ainsi le passage à la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019. Par courrier du 10 mars 2021, la part du découvert de l'association auprès la caisse est de CHF 774'184 au 01.01.2021 (CHF 588'513 au 01.01.2020). Quant à la provision supplémentaire, elle a été adaptée en fonction des informations obtenues de prévoyance.ne dans le cadre du plan d'assainissement sur 4 ans du lissage des cotisations complémentaires.

Pour l'association, les provisions relatives aux engagements de prévoyance sont les suivantes :

	2020	2019
Provision supplémentaire (selon art. 4 disp. transitoires)	7'661.30	3'224.00
TOTAL	7'661.30	3'224.00

Informations complémentaires

La crise sanitaire concernant le Covid-19 qui frappe le monde entier depuis début 2020 a entraîné des conséquences économiques sur les marchés locaux et globaux. L'Association Réseau Orientation Santé Social a été faiblement impacté financièrement, hormis une augmentation de charges dues aux respects des règles sanitaires et sociales.

L'AROSS venait de déployer ses missions et prestations au niveau cantonal quand la crise sanitaire est apparue en mars 2020. Comme chaque partenaire, elle s'est adaptée au contexte, aux demandes des autorités et aux besoins de la population en recherche d'informations et de soutien dans ces moments compliqués.

De ce fait, le Comité estime que les impacts de cette crise ne sont pas d'une telle ampleur à mettre en péril la continuité d'exploitation de la société. En effet, les mesures déjà prises, celles prévues, ainsi que le niveau des fonds propres et le fonds de roulement permettront à la société d'affronter la suite de cette crise, même si elle devait durer encore 12 mois.

En relation avec la continuation d'exploitation, un contrat de prestations a été signé en date du 2 juin 2021 avec l'Etat de Neuchâtel pour la période 2021 à 2022.

Le Service des contributions a accordé l'exonération fiscale de l'association en date du 19 novembre 2019.

